

CONDITIONS DE GARANTIE DES PRODUITS

Conditions de garantie :

La société JTLM Négoce garantit qu'au cours de la période de garantie, les produits couverts par ce document ne subiront pas de perforation par la rouille (garantie de bon fonctionnement) et que, selon le produit, la peinture ne sera pas affectée par des écailles, détériorations ou changements de couleur inégaux (garantie de la couleur). La durée et l'étendue de cette garantie sont définies en fonction des catégories de corrosivité de l'environnement indiquées dans les tableaux 1 et 2.

La période de garantie débute à partir de la date figurant sur la facture d'achat.

Les produits couverts par cette garantie sont :

- Tôles en acier et accessoires revêtus de zinc ou d'alliages de zinc.
- Tôles et accessoires en aluminium avec finition en peinture polyester.

Cette garantie couvre uniquement les défauts inhérents aux produits de JTLM Négoce et ne s'applique pas aux dommages causés par des événements externes (incendies, inondations, grêle, etc.).

Conditions d'applicabilité de la garantie :

- **Entretien Annuel et Preuves Photographiques :** Pour que la garantie reste valide, un entretien annuel du système de toiture doit être effectué, accompagné de photos attestant des opérations réalisées. Après chaque entretien, il est nécessaire de capturer une vue d'ensemble ainsi qu'un gros plan de chaque section concernée. Ces photos doivent être conservées pour toute réclamation éventuelle. Une omission de prise de vue est tolérée une fois par décennie. En cas de documentation incomplète, la durée de la garantie est réduite de moitié.
- **Installation en Altitude :** Si le produit est installé à une altitude supérieure à 900 mètres, la durée de la garantie est divisée par deux.
- **Garantie de bon fonctionnement :** La garantie fonctionnelle reste applicable après l'expiration de la garantie de couleur, à condition que tout dommage constaté sur le revêtement (fissures, éclats ou écailles) soit immédiatement réparé conformément aux instructions de la documentation produit.

Limitations de la Garantie :

Conditions pour les tôles imitation tuile et bardage :

- o Transport, stockage, installation et entretien conformes aux instructions fournies.
- o Installation en France à une altitude inférieure à 900 mètres (au-delà, la garantie est réduite de moitié).
- o Utilisation de vis auto-perceuses galvanisées (12 µm min) ou en acier inoxydable.
- o Entretien annuel des toitures et surfaces recouvertes.
- o Protection immédiate contre la corrosion apparente lors de l'installation.
- o Environnement sans éléments corrosifs (fumées, cendres, chlorures, etc.).
- o Pente minimale de la toiture : 8,5°.

Exclusions de Garantie :

- o Corrosion des bords coupés (« fluage-corrosion »).
- o Vieillessement naturel de la couleur.
- o Accumulation de contaminants (poussières, mousses, etc.).
- o Exploitation non conforme.
- o Dommages mécaniques ou chimiques.
- o Stockage près de matériaux corrosifs.
- o Non-respect des recommandations d'installation.
- o Contact de l'aluminium avec de l'acier non protégé.

Procédure de Réclamation :

- o Les réclamations doivent être présentées dans les 30 jours suivant l'apparition du défaut.
- o Réclamation écrite avec accusé de réception.
- o Fourniture de la preuve d'achat et photos du défaut.
- o JTLM Négoce examinera la réclamation dans les 60 jours suivant la réception.
- o En cas d'inspection ou de tests, le délai pourra être prolongé.

En cas de réclamation justifiée :

Si la réclamation déposée sous cette garantie est justifiée, JTLM Négoce, effectuera un remboursement/remplacement total ou partiel des produits, par la fourniture, à ses propres frais, des nouveaux produits de remplacement, dont la couleur et le revêtement seront identiques ou proches de ceux utilisés par l'Acheteur (dans le cas où la couleur d'origine ou le revêtement seraient retirés de l'offre proposée par JTLM Négoce);

La responsabilité de JTLM Négoce est limitée au montant de la facture du produit concerné.

CONDITIONS DE GARANTIE DES PRODUITS

Tableau n° 1 :

Classe de Produit	Type de Finition	Garantie de la couleur (année)			Garantie de bon fonctionnement ou mécanique (Année)		
		Catégorie de corrosivité de l'environnement*			Catégorie de corrosivité de l'environnement*		
		C1-C3	C4	C5	C1-C3	C4	C5
Tôle imitation tuile ou tôle de bardage Acier STANDARD	Polyester mat, 35 microns	20	5	-	50	15	-
Tôle de bardage couleur bois	Polyester mat 30 microns	20	-	-	50	-	-

* Selon la norme PN-EN ISO 12944-2:2001 – descriptions dans le tableau n° 2.

Tableau n° 2:

Catégorie de corrosivité:	Corrosivité de l'environnement	Exemple d'environnement
C1	Très basse	Interne: bâtiments chauffés avec atmosphère propre de type bureaux, magasins, écoles et hôtels.
C2	Basse	Externe: atmosphère avec un faible niveau d'impuretés. Zones rurales, en principe. Interne: locaux non chauffés, avec possibilité qu'une condensation se forme, tels que les entrepôts, les salles de sport.
C3	Moyenne	Extérieur : Atmosphères urbaines et industrielles, pollution moyenne au dioxyde de soufre, zones côtières faiblement salines situées à plus de 5 km du littoral. Intérieur : Salles de production avec forte humidité et légère pollution de l'air, par exemple : usines alimentaires, blanchisseries, brasseries, laiteries.
C4	Elevée	Extérieur : Zones industrielles et côtières avec salinité modérée situées entre 3 et 5 km du littoral, avec des constructions ou végétations réduisant l'effet des embruns marins. Intérieur : Usines chimiques, piscines, chantiers navals et ateliers de réparation de bateaux.
C5	Très Elevée	Extérieur : Zones industrielles à forte humidité et atmosphère agressive, zones côtières à haute salinité situées entre 1 et 3 km du littoral, avec des bâtiments ou végétations limitant l'effet des embruns. Intérieur : Bâtiments ou zones avec condensation presque constante et forte pollution.